



X. CROSS DE NOËL SUPER AMARA

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Le club d'athlétisme SUPER AMARA Bidasoa Atletiko Taldea organise le samedi 14 décembre 2024 au 16:45h, la 10ème édition du CROSS DE NOËL SUPER AMARA.

2 courses différentes seront organisées: une course pour les enfants aux alentours de la rue Luis Mariano et la course « populaire » de 5 kilomètres dans le centre ville d'Irun.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte à toute personne qui souhaite y participer, indépendamment de la catégorie, sexe ou nationalité du participant, que celui-ci soit un athlète fédéré ou pas.

La course est limitée à **1000 coureurs**.

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et sa condition physique lui permet de réaliser l'épreuve.

ARTICLE 3- INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 25 septembre. Le prix de l'inscription sera de:

- **11 €** Dossard-puce jetable (dont de solidarité optionnel) pour toute inscription avant de 30/11/2024
- **14 €** Dossard-puce jetable (dont de solidarité optionnel) pour toute inscription entre 01/12/2024 et 13/12/2024

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés, sauf si la course est annulée pour des raisons imputables à l'organisation. En cas d'annulation de la course en raison d'un cas de force majeure à l'organisation tel que des phénomènes météorologiques défavorables, des tremblements de terre, des attaques terroristes, des pandémies, des situations sanitaires extraordinaires, etc., les inscriptions seront automatiquement transférées à l'édition de 2025.

- Jusqu'au **11 décembre** inclus, le **changement de titulaire** de l'inscription sera **autorisé**. Pour cela, l'Espace Privé du Participant activé sur la plateforme d'inscriptions sera utilisé.

- À partir de cette date, les coureurs pour lesquels une situation exceptionnelle s'accorde, se verront proposer de transférer leur inscription à l'édition 2025.

3.1- INSCRIPTION INDIVIDUELLE

L'inscription via internet est ouverte à partir du 25 septembre sous www.kirolprobak.com. Les inscriptions online seront ouvertes jusqu'au 13 décembre (13 :00). **IL NE SERA PAS POSSIBLE DE S'INSCRIRE LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT.**

Vous avez l'option de faire l'inscription dans le bureau de Bidasoa Atletiko Taldea, Leandro Agirretxe place, n°1, 2° étage, bureau 8, dans l'horaire de 9h00 à 14h00 du lundi au vendredi.

3.2- INSCRIPTION EN GROUPE

L'inscription en groupe sera composée de 4 participants ou plus. Le résultat des 4 premiers arrivants à la ligne d'arrivée sera pris en compte et les prix distribués seront pour 4 personnes. L'inscription en groupe devra se faire en Kirolprobak. La date limite pour les inscriptions en groupe est le vendredi 13 décembre (13 :00h).

ARTICLE 4- RAMASSAGE DES DOSSARDS ET L'OBLIGATION DE LA PUCE

Le dossard-puce peut être récupérés directement dans Leandro Agirretxe place, n°1 edifice Palmera Montero aux dates suivantes :

VENDREDI 13 DÉCEMBRE: 18.00 -21.00

SAMEDI 14 DÉCEMBRE : 10.00-12.30

Pour récupérer le dossard-puce, il est recommandé d'apporter votre reçu d'inscription, soit en format numérique, soit imprimé sur papier. Ce reçu est fourni avec un code QR qui sera scanné. Sinon, il sera obligatoire de présenter votre carte d'identité ou une pièce d'identité pour retirer votre dossard-puce. Les dossards-puce ne seront délivrés à des tiers que sur présentation du reçu d'inscription correspondante. Le reçu de l'inscription sera envoyé à l'adresse électronique fournie lors de la procédure d'inscription.

Il est obligatoire de présenter un certificat médical pour récupérer le dossard.

ARTICLE 5- SAC DU COUREUR

Le sac du coureur contiendra le dossard-puce, un tee-shirt technique de la course, un cadeau surprise

ARTICLE 6 – MOTIFS DE DISCALIFICATION

Des contrôles seront faits à la sortie et à l'arrivée de la course et tous les coureurs devront passer obligatoirement par les tapis de façon à activer les puces.

Les coureurs seront automatiquement disqualifiés dans les cas suivants :

- Ne réalisent pas le parcours complet ;
- Modifient ou cachent la publicité du dossard ;
- Portent le dossard ou la puce d'un autre coureur ;
- Ne portent pas le dossard original de cette édition ;
- Passent par l'arrivée sans dossard ;
- Sont âgés de moins de 16 ans ;
- Ne prêtent pas attention aux instructions des juges ou du personnel de l'Organisation

- Il est également rappelé que les véhicules motorisés et vélos, autres que ceux de l'Organisation, sont strictement interdits dans le parcours.

ARTICLE 7 – ASSURANCE DES PARTICIPANTS

L'organisation disposera d'une assurance pour les participants de responsabilité civile selon la législation en vigueur. Tous les participants officiellement inscrits seront couverts par une assurance qui les couvre pour tout accident qui puisse intervenir dans le cadre de la course mais jamais suite à la conséquence d'une souffrance ou d'un mal non-apparent, d'une imprudence, négligence ou inadvertance des lois et articles du présent règlement, mais également de ceux qui puissent intervenir au cours des déplacements au lieu du départ de la course et de ceux après la course.

ARTICLE 8 – ASSISTANCE MEDICALE

Il y aura une assistance médicale tout au long du parcours. Il y aura également une assistance médicale à l'arrivée de la course. L'organisation conseille vivement tous les participants de se soumettre à une visite médicale avant l'épreuve. Ainsi, à tous les participants acceptent les risques dérivés d'une pratique sportive.

ARTICLE 9 – RECOMPENSES

1er Masculin/Féminin	Trophée + Chèque achat Super Amara 200€
2ème Masculin/Féminin	Trophée + Chèque achat Super Amara 100€
3ème Masculin/Féminin	Trophée + Chèque achat Super Amara 50€
4ème - 5ème Masculin/Féminin	Trophée

Pour les trois premières équipes masculines, féminines et mixtes, des **recompenses pour 4 personnes**. Le classement des équipes sera réalisé en additionnant le résultat des positions des quatre premiers classés de chaque équipe et sera ordonné par l'addition des positions, par ordre de proportion croissant. En cas d'égalité, l'équipe ayant la meilleure position de son quatrième participant à l'arrivée gagnera.

ARTICLE 10 – SERVICES DE DOUCHE, RAMASSAGE DES VETEMENTS ET PARKING

Les douches et vestiaires seront au centre sportif Artaleku, situé à côté de l'arrivée.

Un service de ramassage et des consignes pour les habits sera disponible à 50 mètres du départ, dans la rue Luis Mariano

Pour ceux qui souhaitent s'y rendre en voiture, nous leur conseillons de les laisser dans les parkings : Place San Juan, Ficoba (gratuit) ou Colon.

ARTICLE 11 – DROIT D'IMAGE ET PROTECTION DES DONNEES

En réalisant l'inscription, tous les participants acceptent le présent Règlement et autorisent le Bidasoa Atletiko Taldea et ses ayants-droits ou ayants-cause, l'usage informatique et avec une finalité purement sportive, promotionnelle ou commerciale, de leur données personnelles ainsi que leur image prise dans le cadre de la course par le biais de photos, vidéos etc...

En accord avec ce qui est défini par la loi organique 15/199 du 13 décembre, relative à la protection des données de caractère personnel, le participant pourra exercer de son droit d'accès à ses données pour modifier ou supprimer de façon totale ou partielle son contenu. Pour exercer de ce droit, le participant devra réaliser une demande formelle écrite au siège social du Bidasoa Atletiko Taldea (Calle Ramon Iribarren N°4 Bajo Trasera 20304 Irún). Tout élément non décrit dans le présent article sera soumis au Règlement IAAD.